

PARTIE II

Chapitre 7

La forêt au service d'une croissance pro-pauvres

Dans de nombreux pays en développement, le secteur forestier joue un rôle important dans la croissance et l'emploi. Un pourcentage élevé de la population vivant dans des conditions de pauvreté extrême tirent en partie leurs moyens d'existence des forêts. Ce chapitre présente des mesures d'amélioration de la gestion forestière, cherchant à assurer la viabilité à long terme du secteur et à maximiser sa contribution à la croissance pro-pauvres.

7.1. Vue d'ensemble

Le secteur forestier joue un rôle important dans la croissance et l'emploi. Il représente plus de 10 % du PIB dans beaucoup de pays, et on estime qu'il constitue un pourvoyeur d'emplois formels et informels pour 40 à 60 millions d'habitants des pays en développement. Bon nombre de pays en développement doivent aussi au bois une part importante de leurs recettes d'exportation. Plus de 90 % des populations vivant dans des conditions de pauvreté extrême tirent en partie leurs moyens d'existence des forêts (Banque mondiale, 2004a). Cependant, le couvert forestier de la planète a diminué de 20 % au moins depuis le début de l'agriculture. Si la superficie boisée a légèrement augmenté depuis 1980 dans les pays industriels, elle a régressé de près de 10 % dans les pays en développement (WRI, 2000).

Les forêts naturelles, par opposition aux plantations, sont des ressources précieuses qui appartiennent à l'État dans la plupart des pays. Toutefois, dans bien des cas, les carences dans l'application des règlements forestiers et la corruption à grande échelle limitent les perspectives de réduction de la pauvreté offertes par les forêts. Une amélioration des institutions est indispensable à la fois pour assurer la viabilité à long terme du secteur forestier et pour permettre à l'état de récupérer une part plus importante des recettes. Des résultats probants riches d'enseignements ont été obtenus en Asie du Sud, en Amérique latine et en Afrique.

7.2. Contribution des forêts à la croissance et à l'économie

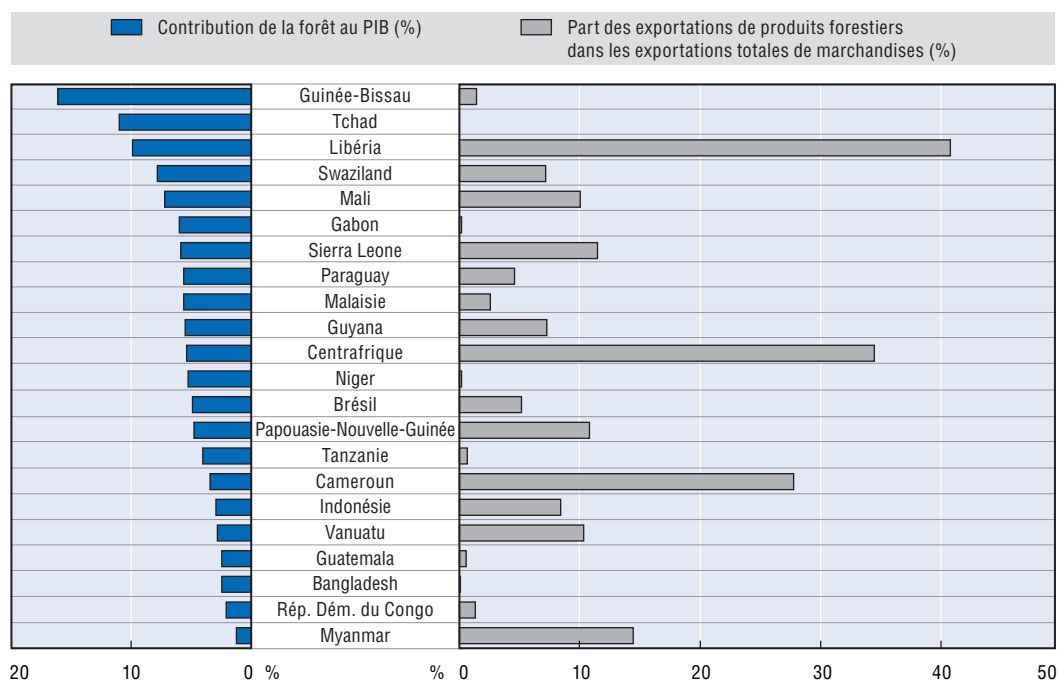
En Afrique, le secteur forestier apporte une contribution précieuse aux économies nationales, notamment en termes de revenu et d'exportations. En outre, les activités informelles dans le secteur concourent à la création de revenus et d'emplois.

7.2.1. Forêts et croissance

Le secteur forestier formel contribue notablement à la croissance dans nombre de pays en développement. À plusieurs reprises au cours de la décennie écoulée, les activités liées à la forêt ont représenté au moins 10 % du PIB dans 19 pays africains (certains richement pourvus en forêts, d'autres non), et plus de 5 % du PIB dans de nombreux autres pays de par le monde. En termes absolus, la contribution des forêts à la croissance en Afrique a atteint 8 milliards USD en 2000 (Banque mondiale, 2004a ; Lebedys, 2004).

Les forêts sont systématiquement et largement sous-évaluées dans les statistiques officielles. En Indonésie, par exemple, elles représentent officiellement 1 à 2 % du PIB, mais la Banque mondiale estime que leur valeur potentielle pour l'économie est plus proche de 15-20 % du PIB. Les forêts assurent d'importantes fonctions qui ne sont généralement pas prises en compte par les marchés : protection des bassins hydrographiques, gestion des sols, pollinisation et lutte contre les organismes nuisibles. Bien qu'il soit très difficile de chiffrer la valeur des services écosystémiques fournis par la forêt hors des marchés formels, on s'accorde généralement à estimer qu'elle est importante (Banque mondiale, 2004a).

Graphique 7.1. **Contribution de la forêt au PIB et part des exportations forestières dans les exportations totales dans certains pays**



Source : Lebedys (2004).

7.2.2. Forêts et exportations

Si la production est surtout utilisée sur place dans la plupart des pays en développement, les forêts entrent néanmoins pour une part non négligeable dans les exportations de plusieurs d'entre eux. Elles représentent ainsi plus de 10 % des exportations totales dans une dizaine de pays en développement, et plus de 5 % dans dix autres. Dans des pays comme le Cameroun, la République centrafricaine et le Libéria, cette proportion est même nettement supérieure, se situant entre près de 30 % et plus de 40 % (graphique 7.1). Le secteur forestier a contribué aux exportations à hauteur de 3 milliards USD en Afrique, 6 milliards USD en Amérique latine et 16 milliards USD dans les pays en développement d'Asie et du Pacifique (Lebedys, 2004 ; Banque mondiale, 2004a).

7.2.3. Forêts et emploi

Le secteur des forêts fournit plus de 10 millions d'emplois dans les pays en développement (Dubois, 2002). Dans plusieurs pays d'Afrique, dont le Swaziland, le Gabon, la Guinée équatoriale et l'Afrique du Sud, le secteur forestier formel représente 1 % ou plus de l'emploi formel (Lebedys, 2004). À l'échelle de l'Afrique, quelque 550 000 personnes sont employées par ce secteur, qui comprend les activités forestières, le travail du bois et la fabrication de pâte à papier (Whiteman et Lebedys, 2006).

Dans la plupart des pays en développement, le secteur informel emploie beaucoup plus de gens que le secteur formel, soit entre 30 et 50 millions de personnes. S'y ajoutent les activités de subsistance non rémunérées, essentiellement la collecte de bois-énergie, qui occupent 13 millions de personnes en équivalent plein temps dans les pays en développement (OIT, s.d.).

7.2.4. Revenu de subsistance tiré des forêts

La valeur des biens et services non marchands fournis par la forêt pourrait bien être supérieure à celle de la production marchande. Les forêts constituent souvent un élément très important des économies rurales, offrant un complément au revenu agricole et du travail dans des régions où les possibilités d'emploi sont peu nombreuses par ailleurs.

Dans les pays en développement, les systèmes agroforestiers sont nécessaires à quelque 1.2 milliard de personnes tant pour maintenir la productivité agricole que comme source de revenus (Banque mondiale, 2004a). À l'échelle mondiale, un quart des populations pauvres et plus de 90 % des personnes en situation d'extrême pauvreté dépendent en partie des forêts pour assurer leur subsistance. On estime que 400 millions de personnes vivent à l'intérieur ou à proximité de forêts dont elles sont tributaires pour survivre au jour le jour. Parmi elles figurent les populations autochtones des forêts tropicales humides d'Amérique latine, d'Asie du sud-Est et d'Afrique de l'Ouest, soit 60 millions de personnes dont la dépendance à l'égard de la forêt est presque totale (Patosaari, 2005).

Les forêts constituent souvent un filet de sécurité pour les pauvres et les paysans sans terre, puisqu'ils peuvent s'y livrer à la cueillette et à la chasse sans posséder de véritables droits fonciers, chose impossible sur les terres agricoles. Elles sont directement ou indirectement à l'origine d'au moins 20 % des moyens de subsistance des familles rurales, et notamment de 20 % du revenu disponible utilisé par les foyers pauvres et sans terre pour payer les frais de scolarité et satisfaire d'autres besoins familiaux (Banque mondiale, 2004a). Le charbon de bois et le bois de chauffe sont parmi les principales sources d'argent liquide pour les populations pauvres qui vivent à l'intérieur ou à proximité de forêts (FAO, 2006). Outre le bois d'œuvre, le charbon de bois et le bois de chauffe, la forêt fournit aussi tout un éventail d'autres produits non ligneux : racines et fruits sauvages, herbes, sarments, champignons, substances médicinales, gommés, miel, gibier, etc. À l'échelle mondiale, un milliard de personnes environ dépendent de médicaments dérivés de plantes forestières pour se soigner (Banque mondiale, 2004a).

7.3. Dans quelle mesure les forêts peuvent-elles sortir les populations de la pauvreté ?

La sylviculture peut contribuer à la croissance et joue indéniablement un rôle important dans les moyens de subsistance des populations pauvres. Pour autant, même si les produits forestiers sont primordiaux pour maintenir les revenus et empêcher une aggravation de la vulnérabilité, la question se pose de savoir si les forêts peuvent concrètement offrir un moyen d'échapper à la pauvreté. Dans le cas des forêts comme dans celui d'autres ressources, le défi consiste à : (i) générer de la croissance ; (ii) faire en sorte que les pauvres bénéficient de la croissance ; et (iii) entretenir la croissance par la gestion de la ressource forestière.

7.3.1. Renforcer la croissance et le rôle des forêts

Veiller à ce que l'exploitation forestière à grande échelle ne soit pas subventionnée. La récolte et la transformation du bois sont souvent réservées à des élites politiques qui profitent de prix des grumes artificiellement bas et de crédits subventionnés. À moyen terme, les prix modestes du bois encouragent le développement de surcapacités de transformation – ce qui anéantit en fin de compte la viabilité du secteur. Cependant, dans de nombreux pays, des réformes sont en cours pour améliorer la gestion des forêts.

Accroître les recettes publiques tirées des forêts. Les forêts offrent d'importantes possibilités de création de recettes publiques, mais ce potentiel n'est guère mis à profit. Les bénéfices engendrés par le prélèvement de bois sont en grande partie récupérés par le secteur privé, avec peu de retombées pour la collectivité. En Afrique, durant les années 90, les redevances forestières ont rapporté l'équivalent de seulement 3.7 % de la valeur ajoutée des activités forestières, tandis que 95 % de cette valeur ajoutée sont revenus aux investisseurs, c'est-à-dire aux titulaires des permis d'abattage et concessions forestières (Whiteman et Lebedys, 2006). Si le montant des recettes publiques est faible, c'est notamment parce que l'aspect budgétaire est négligé. Beaucoup de pays distribuent de précieuses ressources forestières naturelles en fonction de considérations politiques sans se soucier de récupérer des recettes ; c'est le cas, par exemple, au Cambodge et en Indonésie. D'après les estimations de la Banque mondiale, la non-perception de taxes au titre des concessions forestières entraîne un manque à gagner annuel de plus de 5 milliards USD. À cela s'ajoutent les pertes dues aux activités d'exploitation illégale des forêts, dont la valeur marchande est estimée à plus de 10 milliards USD par an (Banque mondiale, 2004a).

Cela étant, les problèmes liés aux recettes forestières peuvent être corrigés moyennant des politiques plus adaptées de tarification des concessions d'exploitation des forêts et du bois d'œuvre, conjuguées à une amélioration de la conception des redevances forestières, de leur application et de leur recouvrement. Certains pays parviennent à accroître les recettes publiques tirées des forêts. Au Brésil et en Indonésie, l'État se contente de moins de 15 % de la rente potentielle, contre environ 30 % au Gabon et au Laos (OCDE, 2005). Des pays comme le Cameroun et le Ghana font monter les prix en imposant malgré une certaine résistance des procédures de mise aux enchères et des taxes sur le bois d'œuvre. Au Cameroun, le produit des taxes forestières est passé de 3 millions USD en 1995 à 30 millions USD en 2001 et représente aujourd'hui 25 % des recettes fiscales nationales. En outre, les retombées pour les collectivités locales, négligeables en 1995, se sont élevées à plus de 8 millions USD en 2002 (PNUE, s.d.; Cassells, 2003).

Accroître la valeur ajoutée du secteur forestier. Cela peut se faire en encourageant les activités de transformation qui apportent une valeur ajoutée et les investissements dans les plantations d'essences qui offrent la meilleure viabilité commerciale. Les échanges mondiaux de produits forestiers, qui ont représenté 327 milliards USD en 2004, restent largement dominés par les pays industrialisés (FAO, 2007a). Les exportations africaines de produits issus des forêts naturelles sont toujours constituées principalement de grumes non transformées. Alors que l'Asie continue d'accroître le nombre de plantations forestières, celles-ci restent peu nombreuses en Afrique malgré des conditions favorables. L'Afrique du Sud fait exception, et ses plantations privées sont certifiées au titre de la gestion durable.

7.3.2. Faire en sorte que les pauvres bénéficient de la croissance liée au secteur forestier

Veiller à ce que les concessions forestières ne nuisent pas aux pauvres. Malgré le développement de la sylviculture participative dans les régions tropicales riches en forêts, les superficies forestières consacrées à l'exploitation commerciale demeurent nettement plus nombreuses. Or, beaucoup de ces concessions se répercutent défavorablement sur les pauvres et ne font pas l'objet de plans de gestion convenablement définis et respectés.

Orienter les recettes tirées des forêts vers le financement de dépenses favorables aux pauvres. Pour ce faire, outre l'allocation de ressources à des services publics qui profitent aux démunis, par exemple dans les secteurs de la santé et de l'éducation, il est possible d'affecter une partie des recettes tirées des forêts aux autorités locales des régions forestières à faible revenu (OCDE, 2005). C'est ainsi que les municipalités conservent 25 % du produit des redevances forestières en Bolivie et 50 % au Guatemala (Contreras-Hermosilla et Ríos, 2002 ; Ferroukhi et Echeverría, 2003).

Créer des conditions plus propices aux entreprises forestières de taille petite et moyenne. La plupart des productions forestières à forte valeur ajoutée sont des activités à forte intensité de capitaux, de technologie et de qualifications. Il leur faut en outre un bon accès aux infrastructures de transport, surmonter les monopoles d'achat, une aide en matière de certification et de nouvelles sources de demande. Les producteurs pauvres ont souvent intérêt à se regrouper dans le cadre d'associations afin de négocier de meilleures conditions de vente – à l'instar de ce qui a été fait en Amérique latine et dans certains pays africains comme l'Ouganda et l'Afrique du Sud. Dans ce dernier pays, par exemple, des programmes permettent à des ménages pauvres d'augmenter leurs revenus comme petits planteurs sous-traitants (encadré 7.1). Enfin, l'accès aux technologies et aux informations concernant des essences moins connues qui possèdent une valeur commerciale élevée est également utile.

Encadré 7.1. Programmes de plantations satellites en Afrique du Sud (2000)

L'Afrique du Sud est le pays africain le plus avancé en matière de production de bois de trituration. Quelque 19 000 foyers participent à la production commerciale de bois à petite échelle, principalement dans la province du KwaZulu-Natal. La majorité sont des sous-traitants de deux grandes entreprises internationales de pâte à papier (Sappi et Mondi), pour lesquelles ils cultivent des eucalyptus. Les « plantations satellites » s'étendent sur une superficie totale d'environ 43 000 hectares. Lancé dans les années 80 comme une initiative de responsabilité sociale des entreprises, le partenariat est devenu une entreprise rentable qui permet des économies d'échelle dans l'exploitation des usines. Les accords passés sont aussi porteurs d'importants avantages économiques pour les petits planteurs, qui bénéficient des intrants et d'une récolte garantie à 6 ou 7 ans. On estime que les programmes de plantations satellites apportent aux foyers entre 12 et 45 % du revenu nécessaire pour se maintenir au-dessus du seuil de pauvreté extrême.

Source : Mayers et Vermeulen (2002).

Améliorer les institutions et les politiques pour protéger et sauvegarder les biens forestiers des pauvres. Pour gérer des forêts naturelles et plantations forestières sur des terres privées, les populations pauvres doivent bénéficier d'une sécurité d'occupation, à l'instar de ce que prévoient les programmes forestiers en Inde et au Népal. Aujourd'hui, les foyers pauvres participent à la gestion d'environ 20 % des superficies boisées dans l'est du Népal (Mayers, 2007). Par ailleurs, des pays comme le Guatemala et le Laos mènent des expériences de concessions communautaires.

7.3.3. Préserver les forêts pour favoriser une croissance pro-pauvres

Dans un certain nombre de cas, la disparition des forêts naturelles a imposé d'importants coûts sociaux aux populations qui en dépendaient (au Cameroun et en Chine,

par exemple) et joué un rôle dans l'irruption de vastes inondations. Aussi des pays comme la Chine, la Thaïlande et le Sri Lanka ont-ils purement et simplement interdit l'exploitation commerciale des forêts dans certaines régions. Des mesures radicales de ce type devraient être appliquées en veillant à réduire au minimum leur impact sur les pauvres.

Une gestion forestière pro-pauvres doit concilier les différentes fonctions de la forêt. La première étape peut consister à : faire la distinction entre les forêts qui peuvent être utilisées pour la production de bois et celles qui sont trop fragiles, qui ont été surexploitées ou qui ont subi d'autres dégradations ; et à reconnaître celles dont dépendent beaucoup de pauvres sans terre ou des communautés autochtones, de même que celles qui possèdent une grande valeur culturelle, sociale et spirituelle et qui devraient être préservées d'une exploitation commerciale, voire de toute activité d'abattage.

Dans beaucoup de pays à faible revenu et riches en forêts, la priorité consiste à favoriser la transition la plus rapide possible, compte tenu de l'impératif de viabilité économique, vers des techniques durables d'exploitation forestière (dont l'exploitation forestière « à impact réduit »). Bien souvent, les réglementations restent lettre morte ou sont mal appliquées pour cause de corruption de grande ampleur. Cependant, il y a aussi des exemples encourageants qui montrent que l'on peut s'attaquer à ces problèmes, comme les opérations de contrôle menées récemment en Indonésie et dans certaines parties de l'Amazonie brésilienne.

Les instruments fiscaux peuvent jouer un rôle dans le maintien de la base de ressources. Nombreux sont les pays où les prix du bois d'œuvre et les redevances forestières ne reflètent pas convenablement la capture de rentes et les externalités associées à l'exploitation forestière. Cette situation peut entraîner des surcapacités de transformation et une baisse des recettes publiques. Les problèmes liés aux recettes forestières peuvent être corrigés par des politiques mieux adaptées de tarification du bois et des concessions forestières, conjuguées à une amélioration de la conception des redevances forestières, de leur application et de leur recouvrement*.

La gestion pro-pauvres des forêts naturelles peut être complétée en encourageant des plantations sur les terres dégradées. Les plantations forestières fournissent des quantités de plus en plus importantes de bois rond (à l'état naturel après coupe, avec ou sans écorce). Cylindriques, fendues, équarries ou sous d'autres formes, les billes représentent 35 % des coupes mondiales en 2000 (Évaluation des écosystèmes pour le millénaire, 2005). Les plantations peuvent atteindre une productivité élevée de 7 m³/ha par an en moyenne, contre 2 m³/ha pour les forêts naturelles. Cela étant, elles ne devraient pas être créées sur des terres essentielles à la fourniture de moyens de subsistance aux populations pauvres. Qui plus est, leur promotion ne devrait pas entraîner une conversion accrue de forêts naturelles là où les conditions pédologiques, climatiques et autres ne sont pas propices à des plantations (encadré 7.2).

7.4. La dimension politique du renforcement de la contribution des forêts à une croissance pro-pauvres

Les politiques et les investissements nécessaires pour que les forêts soutiennent une croissance favorable aux pauvres sont connus pour la plupart, mais rarement mis en pratique. Cette section examine, exemples à l'appui, comment il est possible de faire évoluer les choses.

* Ces questions sont examinées en détail dans, par exemple, Leruth et al. (2001).

Encadré 7.2. **La conversion des forêts peut-elle être bénéfique en termes économiques et favorable aux pauvres ?**

C'est ce qu'il advient d'un espace forestier après sa conversion qui détermine si celle-ci est bénéfique ou dommageable. La conversion planifiée de forêts naturelles en superficies consacrées aux productions arboricoles (cacao, café, huile de palme, caoutchouc) ou en plantations forestières peut apporter des avantages économiques à long terme, si la nature des sols et les conditions climatiques et autres s'y prêtent. Leur conversion en terres agricoles (culture du soja, par exemple) peut aussi être économiquement bénéfique, à condition que les sols soient adaptés. Toutefois, les sols forestiers sont souvent très pauvres et incapables de soutenir durablement une activité agricole, auquel cas leur conversion à l'agriculture engendre de nombreuses externalités négatives (à commencer par leur érosion) et ne constitue pas une option durable, ni a fortiori favorable aux pauvres.

Dans d'autres cas, la conversion des forêts n'est pas planifiée, mais réalisée illégalement par des paysans sans terre à la suite d'opérations d'abattage. L'extension des superficies agricoles est d'ailleurs la principale cause de déforestation. Bien souvent, cette démarche n'est pas viable à long terme car les sols s'en trouvent dégradés de façon irréversible. La Banque mondiale estime que 83 % du territoire amazonien est inadapté à l'agriculture et à l'élevage extensif, et que la poursuite de ces activités dans les forêts non seulement ne procurera qu'un rendement extrêmement faible, mais entraînera aussi la disparition définitive des espaces forestiers (Banque mondiale, 2004a).

Elle montre que des coalitions doivent être formées pour investir dans la sylviculture, et elle évoque les améliorations qui s'imposent en matière de gestion, concernant notamment l'autonomisation des pauvres et le rôle d'accompagnement des donateurs.

7.4.1. Faire en sorte que l'exploitation commerciale à grande échelle des forêts soit durable et favorable aux pauvres

Dans nombre de pays à faible revenu, les ressources forestières naturelles représentent un bien précieux, mais leur répartition obéit souvent à une logique clientéliste. En outre, la création de recettes fiscales ne fait généralement pas partie des objectifs retenus. Cette situation est patente dans beaucoup de pays riches en forêts comme le Cambodge, le Ghana, l'Indonésie, le Myanmar, le Cameroun, la Centrafrique et le Liberia (WRI, 2000). Le secteur de la transformation du bois est souvent étroitement lié à l'élite politique et il profite de prix des grumes artificiellement bas et de crédits subventionnés.

Certains pays comme le Cameroun et le Ghana tentent à présent de mener des réformes afin de relever les prix dans le secteur par des mises aux enchères et des taxes sur le bois d'œuvre, mais ils se heurtent à forte résistance. Dans des pays comme le Ghana et l'Indonésie, où l'industrie forestière est en grande partie détenue par des ressortissants nationaux, il s'agit d'une résistance intérieure, mais dans beaucoup d'autres, y compris dans de nombreux pays d'Afrique, l'exploitation commerciale des forêts est le fait d'entreprises étrangères.

Une ou deux exceptions démontrent qu'une exploitation commerciale à grande échelle des forêts peut être durable. « Inspiration Furniture » est une entreprise malaisienne spécialisée dans l'exportation de moulures et de meubles de jardin, au chiffre d'affaires de 20 millions USD. En 2001, elle a obtenu la certification FSC (*Forest Stewardship Council*) et vu ses profits augmenter de 5 % sous l'effet de la demande nouvelle en

Encadré 7.3. Peut-on mettre les marchés du carbone au service du développement forestier ?

L'articulation entre l'atténuation du changement climatique, la gestion forestière et les marchés du carbone retient une attention croissante à l'échelle mondiale. L'idée s'impose en effet de plus en plus que les forêts peuvent jouer un rôle important dans les trois types d'atténuation retenus : réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), renforcement des puits de carbone et substitution du carbone. La gestion forestière peut être envisagée selon trois axes correspondants :

- renforcement des puits de carbone : boisement, reboisement (selon la définition des accords de Marrakech) et restauration de forêts permettant d'augmenter les puits de carbone dans les zones forestières dégradées ;
- réduction des émissions de GES imputables au déboisement et à la dégradation forestière : gestion axée sur un rendement soutenable et la conservation des forêts ;
- substitution du carbone, passant par l'utilisation accrue de produits du bois ou par les plantations bio-énergétiques.

Dans le régime prévu pour la première période d'engagement du Protocole de Kyoto, le mécanisme pour un développement propre (MDP) encadre les projets liés aux forêts entrepris dans les pays en développement. Deux activités peuvent relever du MDP : le boisement et le reboisement. Cependant, étant donné l'extrême complexité du système élaboré pour l'enregistrement de ces projets, les possibilités de piégeage de carbone ne sont pas pleinement exploitées. C'est ainsi qu'en avril 2008, un seul projet de boisement/reboisement était validé au titre du MDP.

La restauration de forêts comme mode de piégeage du carbone n'entre pour l'instant dans aucun mécanisme de marché formel.

À la réunion de Bali (COP 13), après deux ans de négociations, les Parties à la CCNUCC sont convenues de lancer une phase pilote pour apprécier les possibilités de réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts – REDD. Les enseignements tirés des activités pilotes à l'échelle des pays et de leurs régions devraient permettre de se prononcer sur la REDD dans l'optique d'un régime applicable après 2012. Étant donné que la pauvreté est directement à l'origine de plus de 40 % des émissions dues au déboisement et de la dégradation des forêts, et que dans ces cas les coûts d'opportunité de la réduction des émissions sont relativement faibles, soit environ 3 USD/tonne équivalent (éq.) CO₂, le moindre paiement au titre du carbone accordé pour la prévention du déboisement ne peut qu'aller dans le sens du développement durable.

S'agissant de la substitution du carbone, la situation n'est pas la même selon qu'il s'agit d'exploiter le bois à des fins énergétiques ou d'employer des produits du bois. Si les plantations bioénergétiques sont admises au titre des projets MDP, l'utilisation de produits du bois à des fins de substitution n'est reconnue ni pour les pays industrialisés (Annexe I) ni dans le cadre du MDP.

Tout bien considéré, les forêts offrent d'importantes perspectives d'atténuation du changement climatique, compte tenu des chiffres ci-après.

- REDD : 3.76 Gt éq. CO₂ par an, soit environ 77 Gt éq. CO₂ à l'horizon 2030.
- Boisement/reboisement : 18 Gt éq. CO₂ au minimum à l'horizon 2030.
- Restauration de forêts : d'après les estimations, 117 Gt éq. CO₂ à l'horizon 2030.
- Gestion des forêts naturelles déjà exploitées : 6.6 Gt éq. CO₂ à l'horizon 2030.

Encadré 7.3. **Peut-on mettre les marchés du carbone au service du développement forestier ?** (cont.)

Le rôle que peuvent jouer les marchés du carbone dans le cadre de la coopération pour le développement dépend donc de plusieurs éléments clés :

- conditions du marché (accès, prix, éléments de passif) ;
- mise en place d'un cadre propice (politiques, législation et moyens de faire respecter les dispositions) ;
- systèmes de comptabilisation du carbone (la difficulté étant de dresser un bilan exact à partir des données et moyens disponibles).

Sources : Blaser & Robledo (2008) ; Chomitz (2006) ; Blaser, J. et C. Robledo (2007), *Initial Analysis on the Mitigation Potential in the Forestry Sector*, rapport établi pour le Secrétariat de la CCNUCC, août 2007, http://unfccc.int/files/cooperation_and_support/financial_mechanism/application/pdf/blaser.pdf.

provenance d'Allemagne et d'autres pays d'Europe (FSC, 2004). En Amérique latine aussi, certains exploitants privés se montrent très actifs. En Bolivie par exemple, l'un des pays latino-américains les plus boisés, 25 % de la superficie forestière est à présent certifiée, soit le pourcentage le plus élevé de tous les pays tropicaux (encadré 7.4).

Encadré 7.4. **La Bolivie, leader mondial du bois certifié**

L'entreprise forestière bolivienne CIMAL/IMR s'est engagée récemment à obtenir la certification de 300 000 hectares de ses forêts, ce qui portera la superficie forestière certifiée de la Bolivie à plus de 2 millions d'hectares. CIMAL/IMR compte déjà plusieurs milliers d'hectares de forêts certifiées et son directeur commercial n'a pas hésité à déclarer : « *l'entreprise n'existerait pas aujourd'hui sans le FSC* ». Avec cet ajout, 25 % de la superficie forestière de la Bolivie sera certifiée par le *Forest Stewardship Council* (FSC), le taux le plus élevé de tous les pays tropicaux. Les forêts boliviennes certifiées se trouvent pour la plupart dans le sud-ouest de l'Amazonie et comprennent 13 concessions forestières situées sur des terres appartenant à l'État, deux domaines privés et une zone communale autochtone. La certification a contribué à porter le chiffre d'affaires à l'exportation à 16 millions USD par an ; les principales destinations sont les marchés américain et européen, sur lesquels la demande de bois certifié est forte. La diversification des produits figure au nombre des avantages environnementaux et économiques de la certification. Alors qu'avant 1985, les produits ligneux étaient dominés à 85 % par l'acajou, en 2004, la demande de produits promus par le FSC avait nettement progressé, tout comme les exportations d'essences moins connues mais abondantes. Les normes FSC protègent aussi les droits et le bien-être des populations avoisinantes. Le processus de certification a été aidé par l'adoption de nouvelles lois qui ont fait en l'espace d'une décennie de la législation forestière du pays l'une des plus progressistes de la région.

Sources : UICN (2005) ; FSC (s.d.).

7.4.2. **Créer des opportunités pour les petits et moyens producteurs**

Si la gestion de forêts et la conduite d'activités forestières par de petits exploitants peuvent engendrer des revenus substantiels, elles nécessitent l'accès aux terres et la sécurité de leur exploitation, dont les plus démunis sont généralement privés (FAO, 2003). En outre, il existe d'importantes asymétries d'information, de pouvoir et d'organisation

entre les bénéficiaires du déboisement et ceux qui en supportent les répercussions. Dispersés, les groupes d'intérêt favorables à la conservation de la forêt ont du mal à s'organiser pour faire contrepoids aux intérêts concentrés qui contribuent à sa dégradation. Les droits d'accès, la transparence et la responsabilité constituent donc des enjeux politiques qui doivent être pris en compte. Il conviendrait en particulier de soutenir les groupes œuvrant en faveur de la conservation et d'une meilleure gouvernance de la forêt, d'améliorer la surveillance publique et la communication d'informations concernant l'état et la gestion des forêts, de faire certifier les produits forestiers et agricoles et d'instaurer des méthodes de réglementation plus flexibles dans le domaine de l'environnement. Ces mesures peuvent aider les groupes à s'organiser, à résister aux abus de pouvoir et à réduire les coûts de la conclusion d'accords qui vont dans le sens d'une gestion des forêts favorable aux pauvres.

Certaines expériences concluantes et riches d'enseignements ont déjà été menées en Asie du sud, en Amérique latine et en Afrique. À la suite de vastes opérations de redistribution des ressources forestières intervenues dans les pays en développement, 22 % de la superficie forestière totale de ces pays est à présent détenue par les populations locales et des groupes autochtones, ou réservée à leur usage (Scherr, White et Kaimowitz, 2004). Cela ne garantit pas bien sûr que la pauvreté reculera, mais augmente sans doute les chances de voir la situation évoluer dans ce sens. Parmi les exemples positifs, il y a le développement des réserves de saignée au Brésil (encadré 7.5). À la base de ces évolutions favorables, on trouve des coalitions novatrices en faveur des réformes formées par les populations démunies elles-mêmes, qui bénéficient souvent du soutien d'acteurs de la société civile et parfois de pressions internationales émanant de donateurs, d'ONG et de consommateurs.

Encadré 7.5. Au Brésil, des réserves de saignée au service d'une croissance pro-pauvres

Au Brésil, certains des groupes les plus démunis vivent dans la forêt. Les récolteurs de caoutchouc mènent ainsi au cœur des forêts une existence isolée et tributaire du caoutchouc et d'autres formes de saignée des arbres. Il s'agit en grande partie de migrants du Nord-Est dont les familles ont vécu de la collecte du caoutchouc durant la première partie du XX^e siècle. Les récolteurs ont cependant été marginalisés lorsqu'il est devenu impossible d'affronter la concurrence du caoutchouc d'Asie et que le gouvernement a décidé de privilégier d'autres voies de développement, comme l'agriculture, l'élevage extensif et les activités extractives. Le retour de la démocratie au Brésil en 1985 a contribué à inciter les groupes marginalisés du pays à engager des efforts soutenus pour s'organiser. Les Indiens autochtones ont formé l'Union des nations indiennes, et au même moment, le Conseil national des récolteurs de caoutchouc, présidé par Chico Mendes, a vu le jour. En 1986, les deux ont uni leurs forces en créant l'Alliance des peuples de la forêt. Les récolteurs de caoutchouc ont contribué à renforcer les pressions en faveur de l'établissement de « réserves d'extraction par saignée ». Devant le soutien considérable dont jouissait ce projet au sein de la société civile, tant au Brésil que sur le plan international, et sous la pression de la Banque mondiale, le gouvernement a été contraint en 1995 de créer près de 900 000 ha de réserves d'extraction. En 2000, ces réserves étaient au nombre de 16 pour une superficie atteignant désormais 3.4 millions d'hectares, et de nouvelles extensions étaient en discussion. Le bon fonctionnement des réserves ne va cependant pas sans quelques difficultés : ainsi, dans les années 90, l'économie de saignée

Encadré 7.5. Au Brésil, des réserves de saignage au service d'une croissance pro-pauvres (cont.)

était dominée par des intermédiaires et il a fallu affronter une chute des prix du caoutchouc. Toutefois, en 2000, certaines difficultés initiales étaient en passe d'être surmontées, car les familles se sont employées à diversifier leurs revenus agricoles et ont pu par la suite bénéficier de la remontée des prix du caoutchouc.

Sources : Brown et Rosendo (2000) ; Ruiz-Perez et al. (2005).

Table des matières

Préface	13
Ressources naturelles et croissance pro-pauvres : Enjeux économiques et politiques	15
Résumé	16
Introduction à la partie I – Vue d’ensemble des questions clés	16
Introduction à la partie II – Ressources naturelles déterminantes pour la croissance pro-pauvres	20
<i>Partie I</i>	
Vue d’ensemble des questions clés	
Chapitre 1. Introduction	27
Notes	29
Chapitre 2. Caractéristiques spécifiques des ressources naturelles	31
2.1. Diversité des formes et des fonctions du capital naturel	32
2.2. La difficulté de mesurer et de contrôler les stocks de ressources naturelles	32
2.3. La « malédiction » des ressources naturelles	33
Chapitre 3. Économie de la gestion durable des ressources naturelles	37
3.1. Vue d’ensemble	38
3.2. Le capital naturel contribue directement aux revenus, à l’emploi et aux recettes fiscales	39
3.3. Les moyens d’existence des plus pauvres reposent sur les ressources naturelles	40
3.4. Les ressources naturelles constituent un filet de sécurité par temps de crise	40
3.5. Les ressources naturelles génèrent un large éventail d’externalités positives aux niveaux national et mondial	43
3.6. La gestion durable des ressources naturelles doit relever des défis particuliers	44
3.7. Convertir les ressources naturelles en d’autres formes de capital : De grands enjeux	47
3.8. Gérer les ressources naturelles au service d’une croissance pro-pauvres : Pistes privilégiées	52
Notes	58

Chapitre 4. Dimensions politiques de la gestion des ressources naturelles	59
4.1. Facteurs essentiels d'une bonne gestion des ressources naturelles	60
4.2. Politiques et mesures propices à une gouvernance pro-pauvres et durable des ressources.	67
4.3. Gérer le processus de l'action publique : Changer la politique d'appui à une gestion pro-pauvres des ressources naturelles	71
4.4. Conclusions	74
Notes	74
Chapitre 5. Conclusions et recommandations à l'intention des décideurs	75
5.1. Conclusions	76
5.2. Recommandations	77
Notes	84
Liste récapitulative à l'usage des praticiens	85
Aspects socio-économiques de la gestion des ressources naturelles	85
Gouvernance et capacités de gestion des ressources naturelles	86
 Partie II 	
Ressources naturelles déterminantes pour la croissance pro-pauvres	
Chapitre 6. La pêche au service d'une croissance pro-pauvres	91
6.1. Vue d'ensemble	92
6.2. La contribution du secteur de la pêche à la croissance et à l'économie	92
6.3. Comment la pêche peut-elle aider les populations à sortir de la pauvreté ?	96
6.4. Politiques de soutien aux pêcheurs pauvres.	100
Notes	104
Chapitre 7. La forêt au service d'une croissance pro-pauvres	105
7.1. Vue d'ensemble	106
7.2. Contribution des forêts à la croissance et à l'économie	106
7.3. Dans quelle mesure les forêts peuvent-elles sortir les populations de la pauvreté ?	108
7.4. La dimension politique du renforcement de la contribution des forêts à une croissance pro-pauvres	111
Chapitre 8. Le tourisme axé sur la nature et la faune au service d'une croissance pro-pauvres	117
8.1. Vue d'ensemble	118
8.2. Espèces sauvages et pauvreté : Filet de sécurité et création de richesses	118
8.3. Rôle du tourisme axé sur la nature dans la croissance et l'économie	119
8.4. Le tourisme axé sur la nature peut-il aider à sortir de la pauvreté ?	120
8.5. La chasse au trophée	124
8.6. Les politiques en vue d'une plus forte contribution du tourisme axé sur la nature à la croissance pro-pauvres	125
8.7. Commerce des espèces sauvages	126
Notes	128

Chapitre 9. Productivité des sols et croissance pro-pauvres	129
9.1. Vue d'ensemble	130
9.2. Contribution de la gestion des sols à la croissance	131
9.3. Politiques et mesures propices à une meilleure gestion des sols	132
Chapitre 10. Sécurité des ressources en eau et croissance pro-pauvres	137
10.1. Vue d'ensemble pour créer des richesses, atténuer les risques et faire reculer la pauvreté	138
10.2. Rôle potentiel de la gestion des ressources en eau dans la croissance pro-pauvres	139
10.3. Assurer une gestion responsable de l'eau	144
10.4. Les politiques de gestion de l'eau pour promouvoir une croissance pro-pauvres	145
Chapitre 11. Les minéraux au service d'une croissance pro-pauvres	149
11.1. Vue d'ensemble	150
11.2. L'économie de l'exploitation minière	151
11.3. Impact de l'extraction minière sur l'environnement	153
11.4. Les possibilités de réduction de la pauvreté offertes par l'extraction minière	153
11.5. Accroître le rôle de l'extraction minière pour promouvoir la croissance pro-pauvres : Des choix politiques	156
Chapitre 12. Les énergies renouvelables au service d'une croissance pro-pauvres	161
12.1. Vue d'ensemble	162
12.2. Tendances récentes : La montée en puissance des énergies renouvelables	162
12.3. Quel rôle peuvent jouer les énergies renouvelables au service d'une croissance pro-pauvres ?	166
12.4. Politiques et mesures destinées à exploiter les avantages potentiels des énergies renouvelables	169
12.5. Conclusions	174
Notes	175
Bibliographie	177

Encadrés

1.1. Changement climatique : Impacts à prévoir sur les pays en développement	29
3.1. La croissance pro-pauvres	38
3.2. Quelques exemples de comptabilisation des activités forestières informelles dans le revenu national	42
3.3. Importance des bassins hydrographiques pour l'électricité urbaine en Afrique	43
3.4. Rémunération des services de protection des bassins hydrographiques	46
3.5. Les priorités politiques de la gestion des ressources naturelles déterminent le taux optimal d'exploitation	47
3.6. Règle de Hartwick et règle de Hotelling	48

3.7.	L'épargne nette véritable : Un indicateur pour l'évaluation du stock global de capital	49
3.8.	Ressources naturelles et populations pauvres en Inde et en Ouganda	52
3.9.	Le prix des crevettes en hausse à Madagascar	55
3.10.	Demande croissante de produits certifiés « commerce équitable » et portant un label écologique	56
4.1.	Conflits résultant de l'antagonisme entre règles formelles et informelles sur l'utilisation des terres	67
4.2.	Les petits pêcheurs sous la coupe des « seigneurs de l'eau » au Bangladesh ...	67
4.3.	Gestion participative des forêts dans l'Himachal Pradesh (Inde) : Les bénéfiques et leur répartition	69
4.4.	Exploitations minières	70
4.5.	Les lois sur l'eau et leur mise en œuvre en Afrique du Sud	72
6.1.	L'aquaculture a rapidement pris de l'importance sur le plan de l'économie, mais elle n'est pas forcément une activité pro-pauvres	93
6.2.	Le rôle économique du secteur halieutique et aquacole au Bangladesh	97
6.3.	Négocier la contribution des pêcheurs étrangers aux recettes publiques : Des exemples concluants en Afrique	99
6.4.	Amélioration de la gestion de la pêche et augmentation de la rente captée par la Namibie	101
6.5.	Favoriser la croissance de l'industrie crevette de Madagascar	102
6.6.	Croissance pro-pauvres dans la pêcherie du merlu d'Afrique du Sud	103
6.7.	Interdiction des chalutiers au Kerala : Mobilisation des petits pêcheurs en faveur d'une croissance pro-pauvres	103
7.1.	Programmes de plantations satellites en Afrique du Sud (2000)	110
7.2.	La conversion des forêts peut-elle être bénéfique en termes économiques et favorable aux pauvres ?	112
7.3.	Peut-on mettre les marchés du carbone au service du développement forestier ?	113
7.4.	La Bolivie, leader mondial du bois certifié	114
7.5.	Au Brésil, des réserves de saignée au service d'une croissance pro-pauvres	115
8.1.	Croissance pro-pauvres dans les zones protégées en Inde	122
8.2.	Chasse au trophée en Tanzanie	125
9.1.	Agriculture de conservation	133
9.2.	Investissement dans la gestion des sols en Chine du Nord et au Niger	134
10.1.	Otages de l'hydrologie	140
10.2.	Eau d'irrigation et croissance économique en Inde : Grâce aux investissements dans la gestion des ressources en eau, l'Inde est mieux armée face aux aléas du climat	142
10.3.	Estimer la valeur des zones humides du Zambèze en tant qu'infrastructures alternatives	145
10.4.	Les problèmes de l'eau au Pakistan	146
10.5.	Les lois sur l'eau et leur application en Afrique du Sud	147
10.6.	Importance du statut d'occupation en milieu urbain pour l'approvisionnement en eau : L'exemple du Guatemala	148
11.1.	Extraction du diamant en Sierra Leone	154

11.2.	L'extraction minière artisanale en République démocratique du Congo (RDC)	156
11.3.	L'extraction de diamants au Botswana	157
11.4.	L'initiative pour la transparence des industries extractives	158
11.5.	Trois éléments clés pour une bonne gouvernance	159
12.1.	Potentiel géothermique en Afrique	166
12.2.	Analyse coûts-avantages d'un système micro-hydraulique au Népal	167
12.3.	La production durable de biocarburants à petite échelle propice au développement rural au Kenya	169
12.4.	L'énergie éolienne en Inde	170
12.5.	Promotion des systèmes photovoltaïques en Afrique	171
12.6.	Améliorer l'accès du monde rural à l'énergie en Argentine grâce aux énergies renouvelables	172
12.7.	PSAES : Le projet photovoltaïque Sénégal-Allemand	173
12.8.	Fourniture d'électricité par des dispositifs solaires à usage domestique : Yeelen Kura, Mali	174

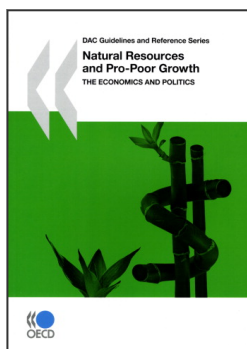
Tableaux

9.1.	Analyse des coûts annuels de la dégradation des sols dans quelques pays sélectionnés	131
11.1.	Économies en développement et en transition fortement tributaires des exportations de minerais : Contributions de l'exploitation minière aux exportations totales	152

Graphiques

3.1.	Répartition de l'ensemble des richesses dans les pays à faible revenu	39
3.2.	Ouganda : Évaluation quantitative des ressources environnementales et naturelles	41
3.3.	Revenu des ménages, province de Masvingo, Zimbabwe	41
4.1.	Caractéristiques des ressources naturelles	61
4.2.	Relations entre acteurs dans une étude de cas sur l'irrigation	65
6.1.	Captures dans la zone économique exclusive de la Mauritanie (ZEE), 1950-2002	93
6.2.	Exportations nettes de certains produits agricoles par des pays en développement	95
6.3.	Exportations de produits de la pêche en Afrique	96
6.4.	Accords de pêche de l'Union européenne avec les pays d'Afrique occidentale et centrale	97
7.1.	Contribution de la forêt au PIB et part des exportations forestières dans les exportations totales dans certains pays	107
8.1.	Effectifs employés dans le secteur du tourisme et des voyages en Afrique, 2006	120
8.2.	Retombées économiques du tourisme lié à l'observation des gorilles en Ouganda	121
10.1.	Évolution des besoins en eau de la production alimentaire	141
12.1.	Énergies renouvelables : Coûts de la production d'électricité en pourcentage des niveaux de 1980, évolution passée et prévue	163

12.2.	Compétitivité des coûts de certaines technologies des énergies renouvelables	164
12.3.	Investissement annuel dans les énergies renouvelables, total mondial, 1995-2007 (milliards USD)	164
12.4.	Taux de croissance des énergies renouvelables (DAES NU, 2005)	165
12.5.	Potentiel énergétique du solaire et de l'éolien selon les régions	165



Extrait de :
Natural Resources and Pro-Poor Growth
The Economics and Politics

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264060258-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2009), « La forêt au service d'une croissance pro-pauvres », dans *Natural Resources and Pro-Poor Growth : The Economics and Politics*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264041844-9-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.